

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : / *M^r ROBERT LAURENT*
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : /
 Adresse : Maine-et-Loire Habitat
 Commune : Office Public de l'Habitat
 Code postal : 11 rue du clon - CS 70146
 Nature des activités : 49001 ANGERS Cédex 01
 Qualification : Tél. 02 41 81 68 00- Fax. 02 41 81 68 90

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>B1 Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre	4 couples	4 couples ont tenté de nicher en 2023 au niveau des encadrements de fenêtres du site.
<i>B2 Passer domesticus</i> Moineau domestique	6 couples	6 couples ont niché au niveau des espaces sous-toiture du site.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
Rénovation thermique de logements sociaux actuellement DPE classe E et les amener en Energie zéro nécessitant la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieure et le remplacement des menuiseries. Projet Energiesprong

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(présenter l'une des techniques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec époussette Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...
Destruction des œufs Préciser : risque éventuel de destruction d'œufs d'amphibiens, reptiles ou insectes protégés en cours de chantier.
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Les encadrements de fenêtres seront rendus inaccessibles pendant la durée des travaux par la pose d'un matériau lisse.
Les travaux de manière générale seront susceptibles de générer un dérangement pour les couples d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et de Moineau domestique (*Passer domesticus*).

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Écologie, chargé de mission biodiversité et bâtiment,
diplôme : Master Biologie Écologie Évolution.
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation..... Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Région administrative : Pays de la Loire

Département : Maine-et-Loire (49)

Canton :

Commune : Thorigné d'Anjou (49220)

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 6 espaces de nidification dédiés à l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) pouvant accueillir 2 nids chacun seront installés au niveau des porches d'entrée des bâtiments ; les équipes travaux seront sensibilisées pour que le dérangement soit réduit dans son intensité et sa durée ; l'intervention à proximité des espaces de nidification effectivement exploités sera retardé au maximum.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Diagnostic écologique réalisé par la LPO Pays de la Loire.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport transmis sur la mise en œuvre des mesures préventives en phase avant-travaux et sur le suivi des mesures temporaires en phase chantier.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ANGERS

le 20/03/24

Votre signature

Le Directeur général
Laurent COLOBERT

Maine-et-Loire Habitat
Office Public de l'Habitat
11 rue du clon - CS 70146
49001 ANGERS Cédex 01

Tél. 02 41 81 68 00- Fax. 02 41 81 68 90